

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2020

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Salle Polyvalente et restaurant scolaire – Approbation du projet et permis de construire

Par délibération du 8 juin 2020 le conseil municipal a approuvé l'avant-projet des travaux d'extension et de réhabilitation de l'ensemble immobilier comprenant le restaurant scolaire et la salle polyvalente.

Le projet général des travaux, réalisé depuis par l'architecte, est approuvé par l'assemblée délibérante. Les grands lignes du projet sont les suivantes :

Côté Restaurant Scolaire

La cuisine sera agrandie au Nord et les locaux actuels légèrement modifiés (surface de plancher créée de 61,32m²). Cette construction sera en maçonnerie, enduite et peinte ton gris clair comme les façades existantes de la cuisine. La toiture sera en terrasse, une membrane PVC ton gris clair, à faible pente se déversant sur la toiture actuelle. Les menuiseries extérieures seront en aluminium laquées gris. Le patio existant dans la salle à manger sera recouvert et ainsi transformé en petite salle à manger (surface de plancher créée de 22,02m²). La couverture actuelle du restaurant scolaire sera remplacée par une membrane PVC ton gris.

Côté Salle polyvalente

La salle sera entièrement rénovée, sans modifier la distribution actuelle des locaux. Ses façades Nord et Est seront recouvertes de parement en pierres naturelles et de métal perforé à motif, suivant le calepinage des façades. Le bandeau existant en ardoises sera déposé et remplacé par un bandeau en zinc prépatiné ton gris ardoise. A l'angle des façades Nord et Est, le bandeau sera transformé en auvent, couvert et fermé (surface de plancher créée de 18,77m²).

II.2. Salle Polyvalente et restaurant scolaire – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Par arrêté du maire du 14 mai 2020, il a été décidé d'attribuer à l'agence GREGOIRE de Cholet, le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension et de réhabilitation de l'ensemble immobilier comprenant le restaurant scolaire et la salle des fêtes. Ce contrat établi sur la base d'une estimation de travaux réalisée en interne nécessite d'être modifié puisque le classement du bâtiment au titre des ERP (Etablissements Recevant du Public) oblige le maître d'ouvrage à mettre à jour le système SSI existant. Le Système de Sécurité Incendie est un équipement qui permet de mettre en sécurité l'établissement dès l'apparition d'un signe de feu.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est porté à 71 071 € HT (contre 68 502 € HT initialement).

II.3. Maison médicale – Avenant n°1 au marché des travaux d'extension

Des modifications sont apportées au marché d'extension de la maison médicale, pour un montant total de - 850 € HT, elles concernent les lots suivants :

- Lot n°01 – Société GRAVELEAU TP « Terrassement – VRD » suite à la réalisation de la pelouse (préparation du terrain et engazonnement) par les services municipaux,
- Lot n°02 – Société DEFONTAINE « Démolition – Gros œuvre » pour la dépose d'une cloison de l'accueil,
- Lot n°07 – Société TRICOIRE « Menuiseries extérieures aluminium et intérieurs bois » pour l'ajout d'un placard et l'aménagement d'un autre placard en tablettes,
- Lot n°12 – Société DIXNEUF « Chauffage – Ventilation – Plomberie » pour la modification des caractéristiques des vasques,
- Lot n°13 – Société DIXNEUF « Chauffage – Ventilation – Plomberie » pour la modification des caractéristiques des éclairages.

II.4. Maison médicale – Financement de l'opération et charges locatives

En mai 2019 l'assemblée délibérante, a approuvé le plan de financement définitif du projet d'extension de la maison médicale. Un emprunt sera à mobiliser pour l'équilibre budgétaire de l'opération. Ce capital à emprunter complètera l'encours de l'emprunt initial contracté pour l'acquisition du bien en 2015. La recette générée par la location aux professionnels de santé s'élèvera, à compter du 1^{er} septembre, à 2 875 €.

Monsieur le maire est chargé de négocier, auprès d'un organisme prêteur, un prêt dont le remboursement sera intégralement couvert par les loyers perçus.

II.5. Achat de terrains acquis par l'Agglomération du Choletais

En mai 2020, l'AdC est devenue propriétaire de deux parcelles d'une superficie totale de 22 253m², sises à l'extrémité sud-est de la zone d'activité de la Ménardière. Cette acquisition par usage du droit de préemption urbain est justifiée par le fait que le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) établit un objectif de maîtrise de la croissance des surfaces commerciales et industrielles dans le secteur de la Ménardière.

Pour faciliter la mise en œuvre du droit de préemption, la commune s'est engagée auprès de l'établissement public de coopération intercommunale à devenir ensuite propriétaire du bien acquis.

Le conseil municipal décide de confirmer l'intérêt de la commune pour cette acquisition conformément aux frais engagés pour cette préemption soit 48 000 € (hors frais de notaire).

II.6. Installation de serrures électroniques d'accès aux bâtiments communaux

L'organigramme mécanique permettant la gestion de l'accès aux salles municipales est vieillissant et il a été décidé de ne pas équiper avec le même système les équipements communaux les plus récents (Salle de l'Arceau, Espace Roger Dronneau).

Le choix a été fait de réfléchir à une évolution progressive du système vers un support d'accès électronique qui remplacerait à terme les clés actuelles pour toutes les entrées. Cette solution apporte une sécurité qui va au-delà du blocage immédiat d'une clé perdue : les supports d'identification électroniques sont protégés contre le copiage, possibilité de contrôler les espaces sensibles avec une surveillance des portes...

Le système retenu est celui proposé par la société Martin Heulin « Simons Voss » pour un montant de 15 477 € HT.

III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

III.1. Autorisation d'exploiter une carrière d'argile par la société Bouyer-Leroux

Monsieur le préfet de Maine-et-Loire a ouvert une enquête publique à la mairie de La Séguinière, du vendredi 26 juin 2020 au lundi 27 juillet 2020 inclus, concernant une demande d'autorisation déposée par le directeur de la SCOP BOUYER LEROUX d'exploiter la carrière dite « l'Epinette Vieille n°2 » attenante à la carrière actuelle située au lieu-dit « l'Epinette Vieille ». La nouvelle exploitation s'inscrit en continuité de la carrière actuelle attenante et, à terme, la remplacera, avec des conditions d'exploitation similaires. Le conseil municipal émet un avis favorable sur cette demande d'autorisation.

III.2. Balayage des caniveaux et de la voirie

En raison des mesures de confinement mises en place pour éviter la propagation de l'épidémie « COVID19 » les services de l'Agglomération du Choletais, désignée comme coordonnatrice du groupement de commande, n'ont pas pu procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants,

Afin de continuer à maintenir une propreté urbaine répondant à l'attente des usagers, la commune a donc sollicité, la société BRANGEON pour l'établissement d'une convention de balayage des caniveaux couvrant la période allant du 1/7/2020 au 31/12/2020. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention pour la réalisation de cette prestation par la société BRANGEON.

III.3. Redevance d'occupation du domaine public GRDF pour l'année 2020

Le régime des redevances pour occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz fixe à 1 282 € en 2020, le montant dû par GRDF à la commune de La Séguinière pour les 26 214 mètres de réseau.

III.4. Entretien du terrain de football principal

Après examen détaillé des propositions reçues, il est décidé de retenir l'offre mieux-disante présentée par la Sté EFFIVERT de Saint Germain sur Moine pour un montant de 6 982,55 € HT par an, pour 2020, 2021 et 2022. La prestation comprend le défeutrage du terrain, le regarnissage avec un mélange spécial terrain de sport, le sablage (27 tonnes minimum), le décompactage, la fourniture de gazon pour le regarnissage hivernal effectué par les services techniques, le désherbage mécanique avec et sans ramassage des déchets.

IV. ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

IV.1. Remplacement de congé de maternité au secrétariat de mairie

Un emploi d'agent non titulaire est créé du 1er juillet 2020 au 28 février 2021 pour pallier l'absence de la titulaire du poste en congé maternité.

IV.2. Stagiaire aux services techniques – Année scolaire 2020/2021

Depuis la rentrée de septembre 2008, la commune se porte régulièrement candidate pour accueillir au sein des services techniques un lycéen en contrat d'apprentissage. Cette possibilité offerte en matière de recrutement permet d'accueillir des jeunes travailleurs et de les former professionnellement. Pour l'année 2020/2021, le conseil municipal autorise M. le maire à signer une convention avec la Maison Familiale Rurale de Mauléon pour l'accueil d'un stagiaire aux services techniques.

IV.3. Remboursement d'arrhes

Des réservations ont été faites avant la crise sanitaire que nous traversons. Certaines locations ont été annulées, d'autres sont conservées, pour l'instant, dans l'attente d'une évolution moins contraignante des dispositions (distanciation sociale et gestes barrières) indispensables pour éviter une résurgence de l'épidémie de coronavirus.

Pour trois réservations dont l'annulation est effective, les locataires seront remboursés des arrhes versées pour un montant total de 355,50 €.

IV.4. Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2020

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé le préfet de Maine-et-Loire a fait savoir que l'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2020 du montant fixé depuis 2017 soit : 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

IV.5. Honorariat de Monsieur Jean-Paul BOISNEAU

Une demande sera déposée auprès de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire tendant à ce que l'honorariat soit conféré à M. Jean-Paul BOISNEAU pour ces 31 années de mandat municipal dont 25 ans en tant que maire.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Julien BOUHIER « Finances – Développement économique - Intercommunalité »

Informe que Monsieur Mohamed SAADALLAH, Sous-préfet de Cholet a été reçu par la municipalité le jeudi 2 juillet après-midi. Après un accueil en mairie et une discussion sur des sujets communaux d'actualité avec les élus, il a été proposé au représentant de l'Etat de découvrir les principaux équipements publics locaux et les projets structurants en phase d'étude. L'après-midi, s'est terminée par une visite de la Minoterie DIXNEUF du moulin de Vieilmur.

V.2. Julie BARREAU « Environnement – Cadre de Vie - Sports » :

Fait savoir que le vendredi 26 juin, la municipalité de La Séguinière a eu le plaisir de recevoir les trois récupérateurs de mégots commandés à l'entreprise éphémère créée par des lycéens de Champ Blanc au Longeron. Ce projet environnemental « Recup' Clop » a pour but de collecter les « mégots », source de pollution, afin de les recycler.

Revient sur la visite des jardins partagés organisée le samedi 4 juillet dernier. Les jardins partagés de la Séguinière ont été créés en 2013 par la Municipalité pour répondre aux besoins des habitants qui ne possèdent pas de terrains cultivables chez eux. Bien plus qu'un lieu de production, ils sont devenus un lieu de rencontres et d'échange entre passionnés. Idéalement situés en bordure de Moine, ils font partie intégrante de la trame verte du Moulin de la Cour et participent à la continuité de ce milieu naturel. Ils bénéficient d'un ensoleillement favorable et d'une bonne accessibilité.

La Moine et la Sèvre nantaise en aval de Clisson ont été impactées en 2018 et 2019 par le développement des cyanobactéries. Ce phénomène a fortement interrogé les riverains et a mobilisé les collectivités, dont l'EPTB de la Sèvre nantaise, et les services de l'État concernés. Depuis l'an passé, l'EPTB (Établissement Public Territorial du Bassin) de la Sèvre Nantaise souhaite anticiper tout nouvel événement d'efflorescence de cyanobactéries en proposant des outils de communication et de sensibilisation des élus et usagers du territoire.

V.3. Serge GUINAUDEAU « Urbanisme – Travaux » :

Présente les sujets évoqués lors de la commission Urbanisme – Travaux du 1^{er} juillet 2020 et qui n'ont pas fait l'objet d'une délibération au cours de la présente séance, à savoir :

- L'effacement des lignes aérienne sur de la Bastille,
- L'avancement des travaux du lotissement communal Le Bordage,
- Le projet de la ville de Cholet de réfection de la rue de la Morinière qui dessert notamment le lotissement des Jardins de la Moine situé à La Séguinière,
- Le remplacement des menuiseries extérieures de local Foyer des Jeunes.

V.4. Astrid FRAPPIER « Actions de proximité » :

Rappelle que le transport solidaire ne s'arrête pas durant l'été. Les chauffeurs bénévoles sont toutefois tenus de respecter le protocole sanitaire mis en place avec la municipalité. Une réunion sera organisée à la rentrée, le 21/9, pour préparer la prochaine saison.

Une réunion « Café – rencontre » a été organisée le 8 juillet pour avancer sur la création d'une association qui prendrait en charge ce service.

Le Centre Social Intercommunal met en place, en juillet, des lieux éphémères dans les communes adhérentes (St Christophe, St Léger, La Romagne, Bégrolle et La Séguinière). Sur la commune, un espace convivial avec quelques jeux sera installé au Moulin de la Cour du 21 au 28 juillet 2020. Les habitants intéressés pourront se retrouver, explorer, découvrir...

V.5. David CARON « Information – Communication - Evènementiel » :

Dit que Corinne Bruel-Morice et Laurent Morice, co-fondateurs de la société Camping-car Park, créée en 2011, ont terminé, à La Séguinière, une tournée de 3 semaines qu'ils ont effectué à travers la France. Leur société, en pleine expansion affiche des ambitions européennes et une nouvelle signalétique est désormais apposée à l'entrée des aires d'accueil.

S'agissant de l'aire de La Séguinière, ils se sont félicités des résultats de l'année passée qui affichent une hausse du nombre de nuits de 31% (2283 contre 1741) et du chiffre d'affaire de 32% (23K€ contre 18K€).

V.6. Agnès BRUCHE « Culture - Jeunesse » :

Fait savoir que la réouverture de la bibliothèque a eu lieu le 24 juin avec les mesures sanitaires nécessaires.

Il est d'autre part prévu de maintenir la fête du boudin, randonnée et concert si les mesures sanitaires le permettent début novembre.

La prochaine saison culturelle se prépare avec au programme du dernier trimestre 2020 : des séances de cinéma enfants pendant les vacances scolaires, un concert en octobre, un apéro concert en novembre et toujours le partenariat avec le jardin de verre en décembre.

V.7. Alain GUILLEZ « Vie Scolaire - Enfance » :

A l'école, l'assouplissement du protocole sanitaire constitue une nouvelle étape vers un retour à la normal. Depuis, le 22 juin, l'ensemble des enfants de l'école publique et privée avait repris le chemin de l'école.

Au restaurant scolaire, tous les enfants ont été accueillis dans le respect du protocole. Merci à Emanuel et à son équipe. A noter qu'en commission une réflexion a été lancée pour la gestion administrative du restaurant scolaire sur le site de la commune via un portail famille (dossier d'inscription, réservation de repas...). En ce qui concerne les réunions du Comité Consultatif, elles ont été fixées pour l'année scolaire à venir aux dates suivantes : Mardi 6/10 à 18h00, Mardi 16/2 à 18h00 et Mardi 24/6 à 18h00. Une matinée « Portes Ouvertes » sera par ailleurs organisée le samedi 12 septembre de 10h30 à 12h00. Les principaux fournisseurs et producteurs bio & locaux participeront à cette matinée sous différentes formes (présences, flyers ou dégustations).

V.8. Marie PELTIER « Affaires sociales » :

Donne quelques informations sur les risques liés aux fortes chaleurs et la canicule. Comme chaque année, la commune met en place un registre nominatif communal destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes handicapées qui en font la demande. Un article sera diffusé dans le prochain municipal à ce sujet.

Informe que Monsieur le maire a décidé de nommer par arrêté les 7 membres non élus du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, à savoir : Florence GAUDEMER (Associations handicapés), René SOURISSEAU (Organismes sociaux), Jean-Louis ROY (Transport Solidaire), Marie-Thérèse MALICOT (UDAF), Joselyne ROCHAIS (Club des Aînés), Martine ROULET (Banque Alimentaire) et Serge BAUDRY (Activités loisirs). La première réunion du CCAS sera organisée le jeudi 24/9 à 18h00.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Droit de préemption urbain

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de ventes de bien situés rue des Chênes, rue du Sacré Cœur, rue de la Paix, rue des Bleuets, avenue de Berlin, rue Cathelineau, allée François 1^{er}.

VI.2. Prochaine réunion

Monsieur le maire communique la date de la prochaine réunion du conseil municipal : lundi 7 septembre 2020 à 20h30.